



RENCONTRE BEAC - SYNDUSTRICAM

**Transferts de devises: quelles facilités pour
les industries?**

Douala, 28 mars 2024

Pierre-Emmanuel NKOA AYISSI

*Directeur National de la BEAC pour le
Cameroun*



I- RAPPELS SUR QUELQUES GENERALITES

II-ETAT DES LIEUX

III- PERSPECTIVES

RAPPELS SUR QUELQUES GENERALITES

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. These shapes are primarily located on the right side of the slide, with some extending towards the center. The overall aesthetic is clean and modern.

Réglementation des Changes dans la CEMAC

Règlement n° 02/00/CEMAC/UMAC/CM du 29 avril 2000 portant harmonisation de la Réglementation des Changes dans les Etats Membres de la CEMAC :

La problématique de la révision a été posée en 2011 :

- connaissance assez limitée par les parties prenantes du cadre réglementaire et opérationnel de la réglementation des changes
 - mise en œuvre ineffective
 - dispositif opérationnel presque inopérant en matière de suivi et de contrôle
 - absence de vulgarisation
- **Conséquence : faible rapatriement des recettes d'exportation , transferts à l'extérieur sans contrepartie et spéculations contre la monnaie**

Réglementation des Changes dans la CEMAC

Nécessaire évolution de la Réglementation des Changes

pour intégrer les mutations profondes de l'environnement économique et financier de ces dernières années :

- diversification des partenaires économiques de nos pays
- développement des systèmes et moyens de paiement
- rôle plus accru de la diaspora
- essor des opérations réalisées avec les instruments de paiement électronique
- apparition et foisonnement des opérations sur valeurs mobilières
- évolution des normes internationales sur la LAB/FT (recommandations du GAFI)

Réglementation des Changes dans la CEMAC

Règlement n° 02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant Réglementation des Changes dans la CEMAC

Objectifs visés par la réforme de la Réglementation des Changes :

- les travaux ont commencé en 2011 et ont abouti en 2018;
- redéfinir le rôle de la Banque Centrale dans le dispositif juridique et opérationnel de la Réglementation des Changes dans le sens de le mettre en conformité avec ses missions statutaires, dont la conduite de la politique de change de la Communauté ;
- contribuer à la stabilité externe de la monnaie à travers une optimisation des transactions financières extérieures, de manière à minimiser les sorties des devises non causées et maximiser les entrées de devises provenant des activités légales ;
- renforcer le cadre réglementaire du change manuel ;
- adapter la réglementation des changes aux problématiques liées aux nouveaux moyens de paiement, aux institutions de transfert de fonds et à la LCB/FT ;
- simplifier le régime des sanctions pour permettre une meilleure applicabilité tout en étant dissuasif

ETAT DES LIEUX



Quelques actions engagées par la Banque Centrale

- ▶ Organisation depuis décembre 2022, des premières réunions réglementaires annuelles sur la mise en œuvre de la Réglementation des Changes avec les Ministères en charge de la Monnaie et du Crédit des six pays de la zone, les Groupements Patronaux, l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit et la COBAC
- ▶ Déploiement en 2020 de la plateforme eTransfer afin de réduire significativement les délais de traitement en fonction des seuils de compétence: **48H** pour la Direction Nationale (montant maximal de EUR 1 000 000) et **72H** pour le Siège (montant supérieur à EUR 1 000 000); les délais rallongés principalement à cause de l'incomplétude des dossiers. Les opérations en capital relèvent de la compétence du Siège et les délais de traitement sont fonction de la complétude du dossier
- ▶ Vulgarisation de la Lettre Circulaire 002 DU 11 Mars 2022 relative à la documentation à fournir par type de transfert: elle résulte des différentes concertations avec les banques commerciales
- ▶ Traitement préférentiel des lettres de crédit en cas de défaut d'apurement des précédents transferts par l'agent économique (une lettre de mise en demeure est adressée à ce dernier)
- ▶ Mesures spécifiques accordées aux entreprises du secteur extractif notamment des réunions bilatérales, un comité de liaison mensuel et la mise en place d'une équipe dédiée au traitement en 48h des transferts en devises y relatifs

Bénéfices de la nouvelle Réglementation des Changes

- ▶ Augmenter les sorties de devises de la zone CEMAC passant de **2 816,53** milliards en 2018 à **12 707,61** milliards en 2023

Tableau 1	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL ZONE CEMAC	2816,53	4832,77	8304,74	8014,79	10120	12707,61
Evolution		71,6%	71,8%	-3,5%	26,3%	25,6%
PART CAMEROUN			3910,09	3542,95	4720,03	5341,61
% CAMEROUN			47,08%	44,21%	46,64%	42,03%
Evolution % Cameroun				-2,9%	2,4%	-4,6%
Source: compte BDF						

- ▶ Augmenter les rétrocessions de devises de la zone CEMAC passant de **3 277,85** milliards en 2018 à **11 962,361** milliards en 2023

Tableau 2	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL ZONE CEMAC	3277,85	6201,18	7914,37	8214,4	11946,02	11962,36
Evolution		89,2%	27,6%	3,8%	45,4%	0,1%
PART CAMEROUN		1590	2814,21	2750,89	3953,68	5033,42
% CAMEROUN		25,64%	35,56%	33,49%	33,10%	42,08%
Evolution % Cameroun			9,9%	-2,1%	-0,4%	9,0%
Source: compte BDF						

Evolution des transferts entrants et sortants de la zone CEMAC entre 2018 et 2023

Tableau 3	SOLDE NET (en milliards de FCFA)					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Transferts Entrants CEMAC	3 277,85	6 201,18	7 914,37	8 214,40	11 946,02	11 962,36
Transferts Sortants CEMAC	2 816,53	4 832,77	8 304,74	8 014,79	10 120,00	12 707,61
Solde Net	461,32	1 368,41	- 390,37	199,61	1 826,02	- 745,25
% Evolution Solde Net CEMAC		196,6%	-128,5%	-151,1%	814,8%	-140,8%
Part CAMEROUN Entrants			2 814,21	2 750,89	3 953,68	5 033,42
Part CAMEROUN Sortants			3 910,09	3 542,95	4 720,03	5 341,61
Solde Net CAMEROUN			- 1 095,88	- 792,06	- 766,35	- 308,19
% Evolution Solde Net CAMEROUN				-27,7%	-3,2%	-59,8%
Source: compte BDF						

Bénéfices de la nouvelle Réglementation des Changes

- ▶ Ecarter toute hypothèse de dévaluation du franc CFA à travers le renforcement notable des réserves de change et du taux de couverture extérieur : entre 2017 et 2023, les réserves de changes passent de **3 218,38** milliards de FCFA à **6 698,85** milliards de FCFA (**+108,1%**) et le taux de couverture extérieure de la monnaie a progressé de **57,51%** à **69,86%** (**+12,35 points**)
- ▶ Sécuriser les recettes fiscales des Etats suite aux contrôles effectués par la Banque Centrale afin de s'assurer de l'acquittement des impôts dûs sur toute opération avec l'étranger

Quelques chiffres....

- Une augmentation des réserves de changes entre 2017 et 2023 passant de **3 218,38** milliards de FCFA à **6 698,85** milliards de FCFA (**+108,1%**)
- Une augmentation du taux de couverture extérieure de la monnaie entre 2017 et 2023 passant de **57,51%** à **69,86%** (**+12,35 points**)
- L'ouverture d'une **cinquantaine** de comptes en faveur des entreprises du secteur extractif logés dans les banques commerciales de la zone dans **05** devises différentes (euros, dollars américains et canadiens, yuan et livres sterling)



Au 31 décembre 2023, les comptes des entreprises du secteur extractif enregistrent **un solde de FCFA 753 738 932 014** , soit **11,2%** des réserves de change à cette date

SECTEUR D'ACTIVITE	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023
INDUSTRIE PETROLIERE	171 883 364 352	556 690 046 976	913 571 971 456	1 091 199 959 040
AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES	1 045 529 344	11 941 859 328	17 288 028 160	12 513 361 920
ACTIVITES DE FABRICATION	166 210 469 888	484 228 038 656	635 291 172 864	706 813 820 928
ACTIVITES SPECIALISEES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	14 047 308 800	51 801 083 904	38 665 617 408	53 192 929 280
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	19 606 452 224	42 730 905 600	75 202 584 576	43 610 836 992
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	180 547 264	935 467 648	1 549 561 088	1 645 904 768
CONSTRUCTION	18 027 315 200	49 409 597 440	47 646 781 440	41 033 965 568
TOTAL	391 000 987 072	1 197 736 999 552	1 729 215 716 992	1 950 010 778 496
TOTAL GENERAL DES TRANSFERTS SORTANTS	3 910 081 165 638	3 542 953 406 363	4 720 029 711 910	5 341 606 000 000
% SECTEUR INDUSTRIEL	10,00%	33,81%	36,64%	36,51%
% EVOLUTION SECTEUR INDUSTRIEL		23,81%	2,83%	-0,13%



PERSPECTIVES



Perspectives...

- Avoir un cadre réglementaire qui favorise l'apparition de nouveaux acteurs et produits sur le marché
- Améliorer le cadre économique et l'environnement des affaires
- Réduire le délai de traitement des opérations financières
- Réduire le délai de traitement des opérations en capital
- Améliorer l'accès aux devises
- Appropriation de la RDC par tous les acteurs y compris les membres du SYNDUSTRICAM



Conclusion: *l'implication forte des différents acteurs de la Réglementation des Changes est une condition importante pour l'amélioration du climat des affaires*

- La Banque Centrale et la Commission Bancaire
- Les Ministères en charge de la Monnaie et du Crédit
- Les Agents économiques
- Les Etablissements de Crédit



***Merci pour votre aimable
attention!***